



COMITE SYNDICAL  
JEUDI 23 MARS 2017

## COMPTE RENDU

Le Comité Syndical du SIDEFAGE, dument convoqué le 09 mars 2017, s'est réuni au siège social à Bellegarde-sur-Valserine, en session le Jeudi 23 mars 2017, sous la présidence de Monsieur François PYTHON, Président.

**Membres présents :** MMmes ANCHISI, BILLOT, CUNY, DUBARE, FOURNET, GIVERNET, MOURER, PETIT, SECRET,  
MM ARQUETOUT, BELMAS, BLONDET, BOURDON, BOUTHERRE, BUGNON, CAMET, CHAUMONTET, CHANEL, DUJOURD'HUI, JACQUEMIER, MORARD, MOUCHET, PERILLON, PRUDHOMME, PYTHON, QUOEX, ROSNOBLET, SOULAT, VELLUT,

**Membres ayant donné procuration :** Mme LEVILLAIN à M CAMET, M CHAPPUIS à Mme GIVERNET, Mme ANCIAN à Mme DUBARE

**Membres absents excusés :** Mme LAVERRIERE,  
MM DANGUY, MALFAIT, ROBIN, RONZON, SALAMON

**Membres absents :** MMES JANISZEWSKI, LAHURE,  
MM BRIFFOD, BRUYAS, COCHARD, COLLETAZ, FOREL, GILET, PALISSON, RETHOUZE, REY, VESPASIANO

Par application des articles L. 5211-1 et L. 5211-2 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les dispositions de ce code relatives au conseil municipal, ainsi qu'au maire et aux adjoints, sont applicables aux établissements publics de coopération intercommunale, au président et aux membres de l'organe délibérant. Conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT, il convient, lors de la tenue du Comité Syndical, de désigner un secrétaire de séance.

Monsieur le Président propose Monsieur André MORARD, qui est désigné comme tel par l'assemblée.

#### APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 02 FEVRIER 2017

Le compte-rendu du Comité Syndical du 02 février 2017 est adopté à l'unanimité.

#### I. PRESENTATION DES DELIBERATIONS ET ACTES SIGNES EN VERTU DES DELEGATIONS DE FONCTION ACCORDEES AU BUREAU ET AU PRESIDENT

Il a été porté à la connaissance du Comité Syndical l'ensemble des délibérations et actes signés, depuis la convocation au dernier Comité du 19 janvier 2017, jusqu'à la date de la convocation du Comité le 09 mars 2017 (*Voir document annexé à la convocation*), en vertu des délégations de fonction du Comité Syndical au Bureau et au Président qui leur ont été accordées par délibération du Comité en date du 05 juin 2014.

#### ADMINISTRATION GENERALE

#### II. – INSTALLATION DES NOUVEAUX DELEGUES INTERCOMMUNAUX DE USSES ET RHONE ET DU PAYS DE GEX

*Présenté par M PYTHON*

Du fait de la fusion des communautés de communes du pays de Seyssel, du Val des Ussets et de la Semine en une intercommunalité Ussets et Rhône d'une part, et du remaniement des délégués au SIDEFAGE de la Communauté de communes du Pays de Gex d'autre part, le Président a procédé à l'accueil et l'installation des nouveaux délégués suivants :

Communauté de communes Ussets et Rhône :

*Titulaires*

- *CHAUMONTET Louis*
- *MORARD André*
- *FOURNET Marie-Claude*
- *BLONDET Patrick*

*Suppléants*

- **BOUCHET André**
- *GODARD Jean-Claude*
- *DUC Jean-Marc*
- *VIOLLET Jean*

Communauté de communes du Pays de Gex :

*Titulaires*

- **GIVERNET Olga**
- **BOURDON Bernard**
- **CHAPPUIS Claude**
- *BOUTHERRE Roger*
- *CHANEL Michel*
- *DANGUY Marc*
- *JACQUEMIER Louis*

*Suppléants*

- *ALTHERR Patricia*
- *DERUAZ Véronique*
- *GALICHET Cédric*
- *GILLARD Alain*
- *GROSSIORD Roger*
- *THOMPSON Ian*
- **DRIVIERE Patrice**

### III. – MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU BUREAU

#### ***DELIBERATION N°17C07 – Présenté par M PYTHON***

Lors du dernier renouvellement du Comité syndical en 2014, l'Assemblée délibérante avait fixé par délibération en date du 05 juin 2014, la composition de Bureau à 17 membres : le Président, les 7 Vice-Présidents ainsi que 9 autres membres représentatifs des territoires adhérents au SIDEFAGE et des communes d'implantation des quais de transfert.

Aussi, afin de tenir compte de la récente évolution du territoire du SIDEFAGE et notamment la fusion de 3 adhérents au sein de la Communauté de communes Ussets et Rhône, il est proposé au Comité syndical d'adapter la composition du Bureau en conséquence afin de conserver l'équité entre territoire comme suit :

- Le Président (François PYTHON)
- Les 7 Vice-Présidents (Michel CHANEL, Jacques BUGNON, Serge RONZON, Jean-Pierre BELMAS, Marianne DUBARE, André MORARD, Jean-Pierre CAMET)
- 7 autres membres représentatifs des territoires adhérents au SIDEFAGE au 1<sup>er</sup> janvier 2017 et des communes d'implantation des quais de transfert non représentés par un Vice-Président (Caroline LAVERRIERE, Patrick ROSNOBLET, Pascal BRIFFOD, Denis MOUCHET, Bruno FOREL, Gilbert ARQUETOUT, Christiane JANISZEWSKI).

Ce qui ferait un total de 15 membres.

*Monsieur PYTHON met donc en évidence qu'aucun nouveau nom n'est proposé et que l'objectif est d'éviter la surreprésentation. Monsieur DE BARROS précise par ailleurs que le représentant au Bureau de l'ancienne Communauté de communes du Pays de Seyssel n'a pas été réélu en tant que délégué au SIDEFAGE.*

**A l'unanimité, le Comité syndical :**

- décide de supprimer deux postes de membres de Bureau hors Vice-Présidences afin de conserver l'équité entre territoires du SIDEFAGE ;
- confirme l'élection des membres élus restants tels que listés ci-dessus.

**IV. – ACCES A LA PLATEFORME DE DEMATERIALISATION DES ACTES S2LOW**

***DELIBERATION N°17C08 – Présenté par M PYTHON***

La transmission des actes du SIDEFAGE au contrôle de légalité est assurée via la plateforme S2LOW. Cet accès est soumis à autorisation via la délivrance d'un certificat. A l'occasion du renouvellement de ce dernier, il convient de mettre à jour les autorisations d'accès à la plateforme afin d'autoriser l'attachée juridique nommée en 2015 à exploiter ce certificat et de maintenir en doublon l'autorisation d'accès au profit de la Directrice administrative.

Il est proposé au Comité syndical de procéder à la mise à jour des autorisations d'accès à la plateforme de dématérialisation des actes soumis au contrôle de légalité telles que proposées ci-dessus.

**A l'unanimité, le Comité syndical désigne Madame Sylvie JEANNOT, attachée juridique et communication, et Madame Elisabeth GOIFFON, Directrice administrative, en qualité de responsables de la télétransmission.**

**TRI/RECYCLAGE**

**V. – ACCUEIL D'UN STAGIAIRE**

***DELIBERATION N°17C09 – Présenté par M François PYTHON***

Le service Tri/Recyclage est engagé dans un important travail d'implantation de conteneurs de collecte sélective sur le territoire du SIDEFAGE ainsi que la préparation de terrain pour l'adhésion à venir de la Communauté de communes du Canton de Rumilly. Un renfort au sein de ce service serait opportun.

Ce travail consistant à la préparation des dossiers d'implantation de nouveaux point d'apport volontaire correspondrait au besoin d'une demande de stage envoyée par un étudiant en Génie de l'Environnement en l'IUT / Université de Strasbourg pour la période du 03 avril au 16 juin 2017.

Les missions confiées seraient : l'étude des implantations actuelles, une analyse de performance et un renforcement du maillage de points d'apport volontaire.

Au-delà, le stagiaire serait amené à découvrir d'autres métiers et missions du SIDEFAGE : les ambassadeurs du tri, la communication, le Centre d'Immersion Educatif et Ludique, les quais de transfert, la valorisation énergétique, les centres de tri et les caractérisations.

Conformément aux dispositions légales en vigueur pour les stages de plus de deux mois dont les conventions sont signées à compter de septembre 2015, la gratification proposée au stagiaire est de 15% du plafond horaire de la Sécurité sociale ce qui représenterait un montant de 554,40 € mensuels ; cette gratification étant exonérée de charges sociales.

Il est donc proposé au Comité syndical d'approuver l'emploi d'un stagiaire dans les conditions précitées et d'autoriser le Président à signer la convention qui en découlera.

*M DE BARROS précise qu'il s'agit d'une étudiante dénommée Célia HOUTMANN.*

**A l'unanimité, le Comité syndical approuve le recrutement d'un stagiaire pour le service Tri/Recyclage dans les conditions présentées ci-dessus et autorise le Président à signer la convention de stage correspondante.**

## **VI. – MARCHÉ 16SD014 – FOURNITURE ET LIVRAISON DE 50 000 SACS CABAS – MODIFICATION DE MARCHÉ**

### **DELIBERATION N°17C10 – Présenté par François PYTHON**

Le SIDEFAGE a procédé à une consultation pour la réédition de sacs cabas personnalisés au format 40x15x38cm qui est un format inférieur au précédent. Toutefois, afin de répondre aux attentes des habitants demandeurs de l'ancien format 45x40x20 cm, il convient de modifier le marché comme suit :

Montant initial : 22 740,00 € HT

Montant de la modification du marché : + 5 500, 00 € HT

Montant final du marché : 28 240,00 € HT (soit 0.57 € HT le sac)

Il est proposé au Comité syndical d'approuver cette modification et d'autoriser le Président à signer l'avenant en découlant.

**A l'unanimité, le Comité syndical approuve la modification de marché dans les conditions présentées ci-dessus et autorise le Président à signer l'acte modificatif en découlant.**

## **FINANCES**

## **VII. – RAPPORT D'ACTIVITE DU SIDEFAGE 2016**

Le rapport d'activité du SIDEFAGE pour l'année 2016 a été distribué en séance et a fait l'objet d'une présentation succincte. Pour mémoire, il comprend deux volets : d'une part le Livre I. « Droit à l'information sur l'activité, le prix et la qualité du service public du traitement des déchets » et, d'autre part, le Livre II. « Droit à l'information en matière de déchets – droit des installations classées pour la protection de l'environnement », spécifiquement consacré à l'Unité de Valorisation Energétique de Bellegarde sur Valserine.

*M PYTHON précise que le rapport d'activité sera mis en ligne sur le site internet du SIDEFAGE dans la semaine suivante.*

## **VIII. – APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS ET DES COMPTES DE GESTION 2016**

### **DELIBERATIONS N°17C11, 17C12, 17C13, 17C14, 17C15 et 17C16 – Présenté par M PYTHON**

*M PYTHON, Président, ne participe pas au vote qui se déroule sous la présidence de M BUGNON, Vice-Président délégué aux Finances.*

A l'unanimité, le Comité syndical :

- prend acte des résultats de l'exercice 2016 du Budget général et des Budgets annexes Transfert/Incinération et Tri/Recyclage qui ressortent,
- constate les identités de valeurs entre les comptes administratifs et les comptes de gestion,
- décide d'approuver les Comptes Administratifs et les Comptes de Gestion du Budget général et des Budgets annexes Transfert/Incinération et Tri/Recyclage présentés.

**IX. – AFFECTATION DES RESULTATS DE FONCTIONNEMENT 2016 EN FONDS DE RESERVE – BUDGET ANNEXE TRANSFERT/INCINERATION**

**DELIBERATION N°17C17 – Présenté par M PYTHON**

Les excédents du Budget Annexe Transfert/Incinération constatés à l'issue de la clôture de l'exercice 2016 sont les suivants :

Excédent de fonctionnement :	4 197 489,10
Excédent d'investissement :	169 635,78
Restes à réaliser déficit :	420 017,35

Il est proposé, dès le Budget Annexe Transfert/Incinération Primitif 2017, d'inscrire les restes à réaliser 2016 en reports, de conserver en recette d'investissement (compte 001) la totalité de l'excédent, soit 169 635,78€ et de transférer en recette d'investissement (compte 1068, fonds de réserve) l'excédent de fonctionnement de 4 197 489,10 €.

A l'unanimité, le Comité syndical autorise les écritures comptables décrites ci-dessus.

**X. - BUDGETS PRIMITIFS 2017 : BUDGET GENERAL - BUDGETS ANNEXES TRI/RECYCLAGE ET TRANSFERT/INCINERATION**

**DELIBERATIONS N°17C18, 17C19 et 17C20 – Présenté par M PYTHON**

Il est proposé au Comité Syndical d'adopter les projets de Budgets Primitifs 2017, au vu de l'avis de la Commission des Finances réunie le 09 mars 2017.

A l'unanimité, le Comité syndical approuve :

- le Budget Général Primitif 2017 présenté (voir document complet en annexe) équilibré à 582.377,89 € en section de fonctionnement et à 139.480,53 € en section d'investissement
- le Budget Annexe Transfert Incinération Primitif 2017 présenté (voir document complet en annexe) équilibré à 16.149.872,00 € en section de fonctionnement et à 6.723.124,88 € en section d'investissement
- le Budget Annexe Tri Recyclage Primitif 2017 présenté (voir document complet en annexe) équilibré à 8.730.685,68 € en section de fonctionnement et à 2.283.455,32 € en section d'investissement.

**XI. – INDEMNITE DE FONCTION DES VICE-PRESIDENTS – MODIFICATION DE L'INDICE BRUT DE REFERENCE**

**DELIBERATION N °17C21 – Présenté par M François PYTHON**

Par délibération n°14C18 en date du 05 juin 2014, une indemnité de fonction a été attribuée au Président et au Vice-Président, conformément au Code Général des Collectivités Locales, sur la base de l'indice brut terminal de la Fonction Publique.

Cet indice était alors fixé à 1015. Or, par Décret en date du 26 janvier dernier, cet indice a été revalorisé à la hausse (1022) avec prise d'effet au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Une prochaine modification est d'ores et déjà annoncée pour janvier 2018.

Aussi, il est proposé au Comité syndical de modifier la délibération de 2014 en faisant uniquement référence à l'indice brut terminal de la Fonction Publique sans valeur citée afin que les indemnités de fonction soient automatiquement adaptables aux revalorisations à venir.

*MEMO DE LA DELIBERATION DE 2014 :*

- **Président : 30 % de l'indice brut terminal 1015 de la Fonction publique (soit actuellement 1 140,44 € bruts mensuels) ;**
- **Vice-présidents délégués : 15 % de l'indice brut 1015 de la Fonction publique (soit actuellement 570,22 € bruts).**

**A l'unanimité, le Comité syndical :**

- **décide de modifier la délibération fixant les indemnités des élus en ôtant la référence à l'indice 1015 pour lui substituer la simple référence à l'indice brut terminal avec prise d'effet au 1<sup>er</sup> janvier 2017 ;**
- **confirme ainsi l'attribution des indemnités de fonctions des élus comme suit :**  
**Président : 30 % de l'indice brut terminal de la Fonction publique**  
**Vice-présidents délégués : 15 % de l'indice brut de la Fonction publique.**

## XII. – QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Date des prochaines réunions du Comité syndical :

- Jeudi 18 mai 2017 à 18H00
- Jeudi 06 juillet 2017 à 18h00

**La séance est levée à 21 heures 30**

**Fait à Bellegarde-sur-Valserine, le 23 mars 2017**

**Le Président,  
François PYTHON**

